



DÉCLARATION LIMINAIRE - FORMATION SPÉCIALISÉE du 10 février 2026

Monsieur le Directeur des Services Judiciaires,

Cette réunion de dialogue social est l'occasion de vous souhaiter la bienvenue dans vos nouvelles fonctions.

Vous présidez pour la première fois aujourd'hui cette instance dédiée aux questions de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) au sein des Services Judiciaires, laquelle vous oblige particulièrement, tout comme elle nous oblige en qualité de représentants de nos collègues trop souvent en souffrance. Loin d'être une charge, cette nouvelle responsabilité qui est la vôtre devra permettre d'avancer enfin et collectivement sur l'amélioration effective des conditions de travail de vos agents, de nos collègues. Nous ne doutons pas que cet espace d'échange nous permettra de travailler ensemble à atteindre ce but.

Car l'amélioration des conditions de travail dans notre direction ne sera pas une mince affaire.

Depuis la création de cette instance il y a 3 ans, nous alertons vos services sur les conséquences de l'absence de culture de la prévention au sein de la DSJ, et l'actualité est tristement éclairante. Nous ne vous rappellerons pas l'insuffisance, déjà dénoncée, d'un « guide des bonnes pratiques » pour mettre fin aux **audiences tardives**. En effet, cette timide amulette n'aura pas protégé les agents d'Évreux d'un dépassement de 17 heures de la durée d'audience. Tripler la durée maximale d'une audience, et faire plus du double de la durée maximale du travail... c'est faire litière de ce guide, ainsi que de la prévention.

Nous ne martèlerons pas que les **préoccupations liées à la sûreté** s'accentuent, comme l'illustre la tentative d'immolation au SAUJ d'une juridiction du Nord-est. Fin mot de l'histoire, l'incident étant survenu en milieu de matinée, les collègues ont travaillé ensuite une journée durant au milieu des émanations d'essence présentes dans des locaux impossibles à aérer. Nous comprenons donc qu'en présence d'un explosif hautement volatile, les services ne sont pas évacués le temps du nettoyage et du retour à des conditions de travail protectrices. C'est fouler aux pieds l'obligation de sécurité de l'administration employeur, ainsi que le bon sens.

Nous ne nous étalerons pas sur **l'incurie de notre administration quant aux conditions de travail des agents affectés en Outre-Mer...** et nous sommes allés le constater de nos propres yeux : Martinique, Guyane, Guadeloupe, tous font face à des risques psychosociaux majeurs. Les conditions de travail ne sont pas à envier, en témoigne le TJ de Fort de France qui, en l'absence de fontaine à eau, conjuguée aux pannes de climatiseurs, offre un cocktail de risques professionnels saveur climat tropical. Quand on apprend que l'éclatement des sites judiciaires, qui pose particulièrement difficulté en Guyane, est envisagé pour remédier au manque de place en Guadeloupe... la prévention repose aussi sur le fait de tirer des enseignements des erreurs passées !

Nous ne vous alerterons pas sur le **déficit d'attractivité des fonctions de psychologue clinicien des services judiciaires**, qui est tel que nombre d'entre eux envisagent un départ vers d'autres directions ou d'autres ministères. En effet, la comparaison ne fait pas le poids : passé le choc de l'état des lieux au sein de notre ministère, pas de CTI prime Ségur, IFSE groupe 2, c'est la triple pénalité, alors que les conditions de travail sont rudes, et le besoin criant. Soutiendrez-vous une demande indemnitaire devant le Secrétariat général pour travailler à l'attractivité de ce corps au sein des services judiciaires ?

*

Vous devinerez donc aisément les attentes des professionnels de terrain, dont **l'UNSa SJ**, se fait le relais :

Sur la forme, le dialogue social, que nous voulons constructif, ne doit pas procéder d'une simple présentation de projets ou de points d'informations par l'administration. Il doit être le fruit d'une réflexion et d'un travail mutuels entre l'administration et les organisations syndicales. Nous le revendiquons notamment sur la question du handicap. En tout état de cause, **l'UNSa SJ restera force de propositions**.

Sur le fond, il y a urgence à assumer les constats sans langue de bois, sans euphémisme, et à implanter une véritable culture de la prévention au sein des services judiciaires au travers d'une politique ambitieuse et protectrice. Nous constatons sans grande surprise que la politique des petits pas n'a pas fait mouche... alors pourquoi ne pas tenter la politique de l'audace ?

L'UNSa SJ ira droit au but : elle attend de vous la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention des risques professionnels, car **en matière de SSCT, les intérêts des agents et ceux de l'administration convergent** : améliorer le quotidien et les conditions de travail des agents, c'est lutter contre l'absentéisme et favoriser l'efficience. Sécuriser et accompagner les agents, c'est se donner la chance de ne pas avoir à payer le prix de l'inaction ni celui de l'amateurisme.

*

Monsieur le Directeur,

Les attentes des agents des services judiciaires sont considérables, à la hauteur de leurs souffrances, de l'absentéisme record qui se développe et des carences institutionnelles auxquelles ils pallient depuis trop longtemps, bien souvent au péril de leur santé.

Monsieur le Directeur, ne les décevez pas, vos agents ont besoin plus que jamais de votre attention.

Vous en avez le pouvoir, montrez-leur que vous en avez la volonté !

Les représentants du personnel UNSa SJ